

## Compte rendu de séance Séance du 29 mai 2021

L'an 2021 le 29 mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de CHAPUIS Lysiane, Maire.

**Présents** : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Gérard NAUDIN,

**Absents excusés** :

Didier FOUROT a donné pouvoir à M Jean-Pierre CHAPUIS  
Elizabeth GROENEWEG a donné pouvoir à Lysiane CHAPUIS  
Cindy PLANTEY donne pouvoir à Gérard NAUDIN  
Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à Jean-Pierre DIDIER

**Absents** : Alain DOUBRE

**A été nommé secrétaire** : Jean-Pierre CHAPUIS

**Date de la convocation** : 21/05/2021

**Date d'affichage** : 21/05/2021

*Avant de débiter l'ordre du jour, Mme le Maire propose d'ajouter 1 point :*

- *Convention pour la revalorisation de la redevance annuelle de l'antenne Medialys*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

### **1. Approbation du Compte rendu du conseil du 4 avril 2021**

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 4 avril 2021*

### **2. Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget annexe du Village d'artisans**

Sous la présidence de Mme Lysiane Chapuis, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 qui s'établit ainsi :

Déficit de fonctionnement de 4 341.50 €

Déficit d'investissement de 34 096.59 €

Ces écritures seront reportées sur le budget primitif 2021 du budget du Village d'artisans.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2020.*

### **3. Vote du budget primitif 2021 du budget annexe du Village d'artisans**

Madame le Maire explique que la gestion du village d'artisans est en cours de reprise par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais dans le cadre de sa compétence développement économique. Cette reprise devrait être actée avant la fin de l'année, ce qui implique que la commune doive voter le budget 2021 du village d'artisans en attendant ce transfert.

Le Conseil d'Aillant a délibéré et accepté à l'unanimité le transfert du portage de l'EPFLI de la commune vers la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

## **Vote du budget primitif 2021 du village d'artisans :**

- **En dépenses de fonctionnement : 151 608.39 €**
- **En recettes de fonctionnement : 151 608.39 €**
  
- **En dépenses d'investissement : 120 801.87 €**
- **En recettes d'investissement : 120 801.87 €**

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité*

### **4. Acquisition d'un terrain par la commune**

La commune est intéressée depuis des années par le terrain en friche et non constructible près l'étang communal référencé au cadastre N°460 Section D d'une superficie de 7 843 m<sup>2</sup>. Le propriétaire souhaite vendre ce terrain. La commune se porte acquéreur pour celui-ci.

Le conseil municipal accepte l'acquisition du terrain référencé n° 460 section D.

### **5. Convention de revalorisation de la redevance de l'antenne MEDIALYS**

- Antenne Medialys : le conseil accepte la reprise de la location du site de cette antenne par la Société Valocôme au terme du bail de Médialys. Il en résultera un supplément de loyer de 2000 € jusqu'en 2025 et un loyer de 3000 € par an à compter de 2025.
- Antenne PHOENIX (antenne 4G) : les dernières vérifications sont en cours pour une procédure similaire à celle de l'antenne Medialys. Le conseil pourra délibérer sur ce second site lors de la prochaine réunion.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité.*

### **Informations diverses**

*Jean-Pierre Chapuis présente l'avancement du programme d'infrastructure du village.*

*Le plan de la végétalisation et des nouvelles places de parking est en cours de finalisation. L'étude de la structure des revêtements se poursuit, prenant en compte les résultats des carottages pratiqués sur la place.*

*Un plan détaillé sera présenté lors de la prochaine réunion*

*Présences requises au bureau de vote pour la double consultation électorale des 20 et 27 juin prochains. Madame le Maire consulte les conseillers pour élaborer la liste et le calendrier*

*Rappel sur l'arrêté préfectoral interdisant tout feu.*

*Tout feu délibéré (déchets verts, broussailles, plastiques, tout emballage...) est interdit par la préfecture et fera l'objet d'une forte amende si la gendarmerie en constate l'occurrence. Cette pénalité sera complétée par une facture d'un montant important en cas d'alerte entraînant un déplacement des moyens du SDIS.*